



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-100414>

Département(s) de publication : **13, 83, 06, 05, 04**

Annonce n° **25-100414**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CMAR PACA

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : FOURNITURE, LIVRAISON ET MISE EN SERVICE D'EQUIPEMENTS NUMERIQUES ET INFORMATIQUES POUR LA CMAR PACA

Description : L'accord-cadre a pour objet la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service d'équipements numériques et informatiques pour les besoins des Centres de Formation d'Apprentis Régionaux Campus de la CMAR PACA et pour la Chambre de Niveau Départementale des Bouches-du-Rhône (CND13) pour le site de Pèbre. Le marché est composé de cinq (5) lots. - Lot 1 : Studio vidéo pour un montant maximum annuel de 69 111 euros TTC - Lot 2 : Salle virtuelle pour un montant maximum annuel de 138 600 euros TTC - Lot 3 : Ecrans interactifs pour un montant maximum annuel de 51 622 euros TTC - Lot 4 : Ecrans pour un montant maximum annuel de 16 322 euros TTC - Lot 5 : Vidéo projecteur pour un montant maximum annuel de 38 949 euros TTC Les candidats peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Les prescriptions détaillées relatives à chaque lot sont données dans le cahier des clauses techniques particulières commun à tous les lots.

Identifiant de la procédure : 4e9f5374-7c24-473f-8eaf-181c0905c0e1

Identifiant interne : 2025AOO25CMAR

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 30236000 Matériel informatique divers

Nomenclature supplémentaire (cpv): 32333000 Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéo

Nomenclature supplémentaire (cpv): 30230000 Matériel informatique

Nomenclature supplémentaire (cpv): 30231300 Écrans de visualisation

Nomenclature supplémentaire (cpv): 38652120 Vidéoprojecteurs

Nomenclature supplémentaire (cpv): 32322000 Équipement multimédia

Nomenclature supplémentaire (cpv): 48900000 Logiciels et systèmes informatiques divers

Nomenclature supplémentaire (cpv): 32351200 Écrans

Nomenclature supplémentaire (cpv): 32223000 Appareils de transmission vidéo

Nomenclature supplémentaire (cpv): 32342410 Matériel de sonorisation

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Informations complémentaires : Les sites concernés par le présent accord-cadre sont les suivants : - CFAR Campus Le Beausset - CFAR Campus d'Avignon - CFAR Campus de Saint Laurent du Var - CFAR Campus de Gap - CFAR Campus de Saint Maximin - CFAR Campus Les Arcs - CFAR Campus de Digne - CFAR Campus la Seyne sur Mer - CFAR Campus d'Aix en Provence - CND 13 site de Pèbre Les équipements du marché global font l'objet de cinq (5) lots distincts traités séparément, et les détails sur les lieux et adresses de livraison sont donnés en annexe 1 du cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Vaucluse (FRL06)

Pays : France

Informations complémentaires : Les sites concernés par le présent accord-cadre sont les suivants : - CFAR Campus Le Beausset - CFAR Campus d'Avignon - CFAR Campus de Saint Laurent du Var - CFAR Campus de Gap - CFAR Campus de Saint Maximin - CFAR Campus Les Arcs - CFAR Campus de Digne - CFAR Campus la Seyne sur Mer - CFAR Campus d'Aix en Provence - CND 13 site de Pèbre Les équipements du marché global font l'objet de cinq (5) lots distincts traités séparément, et les détails sur les lieux et adresses de livraison sont donnés en annexe 1 du cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Informations complémentaires : Les sites concernés par le présent accord-cadre sont les suivants : - CFAR Campus Le Beausset - CFAR Campus d'Avignon - CFAR Campus de Saint Laurent du Var - CFAR Campus de Gap - CFAR Campus de Saint Maximin - CFAR Campus Les Arcs - CFAR Campus de Digne - CFAR Campus la Seyne sur Mer - CFAR Campus d'Aix

en Provence - CND 13 site de Pèbre Les équipements du marché global font l'objet de cinq (5) lots distincts traités séparément, et les détails sur les lieux et adresses de livraison sont donnés en annexe 1 du cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Hautes-Alpes (FRL02)

Pays : France

Informations complémentaires : Les sites concernés par le présent accord-cadre sont les suivants : - CFAR Campus Le Beausset - CFAR Campus d'Avignon - CFAR Campus de Saint Laurent du Var - CFAR Campus de Gap - CFAR Campus de Saint Maximin - CFAR Campus Les Arcs - CFAR Campus de Digne - CFAR Campus la Seyne sur Mer - CFAR Campus d'Aix en Provence - CND 13 site de Pèbre Les équipements du marché global font l'objet de cinq (5) lots distincts traités séparément, et les détails sur les lieux et adresses de livraison sont donnés en annexe 1 du cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Oise (FRE22)

Pays : France

Informations complémentaires : Les sites concernés par le présent accord-cadre sont les suivants : - CFAR Campus Le Beausset - CFAR Campus d'Avignon - CFAR Campus de Saint Laurent du Var - CFAR Campus de Gap - CFAR Campus de Saint Maximin - CFAR Campus Les Arcs - CFAR Campus de Digne - CFAR Campus la Seyne sur Mer - CFAR Campus d'Aix en Provence - CND 13 site de Pèbre Les équipements du marché global font l'objet de cinq (5) lots distincts traités séparément, et les détails sur les lieux et adresses de livraison sont donnés en annexe 1 du cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Savoie (FRK27)

Pays : France

Informations complémentaires : Les sites concernés par le présent accord-cadre sont les suivants : - CFAR Campus Le Beausset - CFAR Campus d'Avignon - CFAR Campus de Saint Laurent du Var - CFAR Campus de Gap - CFAR Campus de Saint Maximin - CFAR Campus Les Arcs - CFAR Campus de Digne - CFAR Campus la Seyne sur Mer - CFAR Campus d'Aix en Provence - CND 13 site de Pèbre Les équipements du marché global font l'objet de cinq (5) lots distincts traités séparément, et les détails sur les lieux et adresses de livraison sont donnés en annexe 1 du cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-de-Haute-Provence (FRL01)

Pays : France

Informations complémentaires : Les sites concernés par le présent accord-cadre sont les suivants : - CFAR Campus Le Beausset - CFAR Campus d'Avignon - CFAR Campus de Saint Laurent du Var - CFAR Campus de Gap - CFAR Campus de Saint Maximin - CFAR Campus Les Arcs - CFAR Campus de Digne - CFAR Campus la Seyne sur Mer - CFAR Campus d'Aix en Provence - CND 13 site de Pèbre Les équipements du marché global font l'objet de cinq (5) lots distincts traités séparément, et les détails sur les lieux et adresses de livraison sont donnés en annexe 1 du cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires : Les sites concernés par le présent accord-cadre sont les suivants : - CFAR Campus Le Beausset - CFAR Campus d'Avignon - CFAR Campus de Saint Laurent du Var - CFAR Campus de Gap - CFAR Campus de Saint Maximin - CFAR Campus Les Arcs - CFAR Campus de Digne - CFAR Campus la Seyne sur Mer - CFAR Campus d'Aix en Provence - CND 13 site de Pèbre Les équipements du marché global font l'objet de cinq (5) lots distincts traités séparément, et les détails sur les lieux et adresses de livraison sont donnés en annexe 1 du cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 5

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 5

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Lot 1 : Studio vidéo

Description : Le lot 1 " Studio vidéo" a pour objet l'acquisition d'équipements numériques pour les studios d'enregistrement de la CMAR. Chaque studio d'enregistrement devra être personnalisé à l'image du CFAR utilisateur. ? Le montant maximum annuel du lot n° 1 est de 69 111 euros TTC. Les prescriptions détaillées sont données dans le cahier des clauses techniques particulières commun à tous les lots.

Identifiant interne : 2025AOO25CMAR - LOT 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 30236000 Matériel informatique divers

Nomenclature supplémentaire (cpv): 32333000 Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéo

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : CFAR Campus Le Beausset 138 Allée des Primevères

Ville : Le Beausset

Code postal : 83330

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Informations complémentaires : Les sites concernés par le présent accord-cadre sont les suivants : - CFAR Campus Le Beausset - CFAR Campus d'Avignon - CFAR Campus de Saint Laurent du Var - CFAR Campus de Gap - CFAR Campus de Saint Maximin - CFAR Campus Les Arcs - CFAR Campus de Digne - CFAR Campus la Seyne sur Mer - CFAR Campus d'Aix en Provence - CND 13 site de Pèbre Les équipements du marché global font l'objet de cinq (5) lots distincts traités séparément, et les détails sur les lieux et adresses de livraison sont donnés en annexe 1 du cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Les documents de la consultation sont remis gratuitement. La pondération des critères est donnée dans le règlement de la consultation article 6.2. Les prescriptions relatives aux groupements d'entreprises sont données dans le cahier des clauses administratives particulières. Les prescriptions relatives à la durée du marché sont données dans l'acte d'engagement et les documents de consultation des entreprises. Les sommes dues sont payées dans un délai de 30 jours.

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Inscription à un registre professionnel pertinent

Description : - Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus dans le Code de la commande publique :
i,§ Une déclaration de candidature (formulaire DC1 ou équivalent) présentée par le candidat individuel ou par le mandataire en cas de groupement, Pour les groupements, la justification que le mandataire est habilité à engager le groupement : cette habilitation pourra être fournie par un formulaire DC1 avec les rubriques H et G intégralement remplies et signées par chaque membre du groupement ou par un pouvoir au mandataire donné par chaque membre du groupement. Ce document devra préciser l'étendue du pouvoir, l'objet du marché et le nom du mandataire solidaire.
ii,§ En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements déclarant l'entreprise en redressement judiciaire et le dernier jugement l'habilitant à poursuivre son activité ;
iii,§ Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141 - 11 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
iv,§ Les délégations de pouvoir ou délégation de signature si le signataire des documents n'est pas le gérant

Critère : Autres exigences économiques ou financières

Description : - Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise (DC2 ou équivalent) : - une déclaration sur le chiffre d'affaires global, et le chiffre d'affaire concernant les prestations objet de l'accord cadre au cours des trois derniers exercices disponibles.

Critère : Références sur des livraisons spécifiées

Description : - Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise (DC2 ou équivalent) comprenant a minima les éléments suivants: - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ; - Déclaration indiquant le matériel et l'équipement dont dispose le candidat pour la bonne exécution du marché - Liste des principales références en marchés publics ou privés avec indication de leur montant En cas de groupement, chaque membre doit fournir les pièces indiquées ci-dessus (hormis le DC1 commun au groupement). Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit son engagement écrit. Cas des sociétés nouvellement créées : Le candidat peut faire état de capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature des liens juridiques qu'il invoque. Dans ce cas il devra inclure dans sa candidature : - la désignation des opérateurs économiques (formulaire DC2 rubrique E ou équivalent), - un engagement écrit de chacun attestant qu'il met à disposition du candidat ses capacités, - les documents prouvant la capacité technique, financière, professionnelle des dits opérateurs économiques. En cas de sous-traitance, devra être remis en plus : un acte spécial de sous-traitance (formulaire DC4 incluant les attestations sur l'honneur du sous-traitant).

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix

Description : Prix 40 % (Note sur 10 coef 0.4) Formule de calcul : Points maxi à attribuer X (prix de l'offre la moins disante /prix de l'offre analysée).

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : Valeur technique : 60 % (Note sur 10 coef 0.6) La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard des éléments mentionnés demandés dans le cadre de mémoire technique et mentionnés ci-dessous : - La qualité technique des équipements appréciée à partir des fiches techniques et de toutes la documentation technique des équipements proposés : 40% - Les délais et conditions de livraison, installation et mise en service : 10% Le candidat indiquera dans le mémoire technique les dispositions prises pour livrer et installer les

équipements dans le délai fixé à compter de la date de notification du bon de commande, et mentionnera de manière claire son engagement à respecter ce délai. Si le candidat n'est pas en mesure d'installer et mettre en service les équipements le jour de la livraison, il précisera les délais d'installation et de mise en service proposés. Attention : conformément aux documents de la consultation, si l'installation est faite après la livraison, elle devra intervenir dans un délai maximum de 48h après la livraison - Formation des utilisateurs : 5% - Garantie et SAV : 5% o La Garantie Le candidat précise dans le cadre de mémoire technique la durée de sa garantie commerciale ainsi que les conditions d'application. Il précisera également l'extension de sa garantie le cas échéant ainsi que les conditions d'application. o Le SAV Le candidat présentera son SAV et notamment les modalités et délais de prise en compte de la demande et des solutions proposées Il présentera également les délais d'intervention en cas de SAV notamment en cas d'équipements manquants à la livraison, d'équipements défectueux à l'issue de la mise en service et pendant la période de garantie

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://cmar-paca.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_30250_1115999.html

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <http://cmar-paca.e-marchespublics.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 10/10/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal Administratif de Marseille

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Lot 2 : Salle virtuelle

Description : Le lot 2 a pour objet l'acquisition de matériel pour la salle virtuelle de coiffure. Le montant maximum annuel du lot n° 2 est de 138 600 euros TTC. Les prescriptions détaillées du lot 2 sont données dans le cahier des clauses techniques particulières commun à tous les lots.

Identifiant interne : 2025AOO25CMAR LOT2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 30236000 Matériel informatique divers

Nomenclature supplémentaire (cpv): 30230000 Matériel informatique

Nomenclature supplémentaire (cpv): 48900000 Logiciels et systèmes informatiques divers

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : CFAR Campus Le Beausset 138 Allée des Primevères

Ville : Le Beausset

Code postal : 83330

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Informations complémentaires : Les sites concernés par le présent accord-cadre sont les suivants : - CFAR Campus Le Beausset - CFAR Campus d'Avignon - CFAR Campus de Saint Laurent du Var - CFAR Campus de Gap - CFAR Campus de Saint Maximin - CFAR Campus Les Arcs - CFAR Campus de Digne - CFAR Campus la Seyne sur Mer - CFAR Campus d'Aix en Provence - CND 13 site de Pèbre Les équipements du marché global font l'objet de cinq (5) lots distincts traités séparément, et les détails sur les lieux et adresses de livraison sont donnés en annexe 1 du cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Les documents de la consultation sont remis gratuitement. La pondération des critères est donnée dans le règlement de la consultation article 6.2. Les prescriptions relatives aux groupements d'entreprises sont données dans le cahier des clauses administratives particulières. Les prescriptions relatives à la durée du marché sont données dans l'acte d'engagement et les documents de consultation des entreprises. Les sommes dues sont payées dans un délai de 30 jours.

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Inscription à un registre professionnel pertinent

Description : - Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus dans le Code de la commande publique :
i,§ Une déclaration de candidature (formulaire DC1 ou équivalent) présentée par le candidat individuel ou par le mandataire en cas de groupement, Pour les groupements, la justification que le mandataire est habilité à engager le groupement : cette habilitation pourra être fournie par un formulaire DC1 avec les rubriques H et G intégralement remplies et signées par chaque membre du groupement ou par un pouvoir au mandataire donné par chaque membre du groupement. Ce document devra préciser l'étendue du pouvoir, l'objet du marché et le nom du mandataire solidaire.
i,§ En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements déclarant l'entreprise en redressement judiciaire et le dernier jugement l'habilitant à poursuivre son activité ;
â€#i,§ Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141 - 11 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
i,§ Les délégations de pouvoir ou délégation de signature si le signataire des documents n'est pas le gérant

Critère : Autres exigences économiques ou financières

Description : - Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise (DC2 ou équivalent) : - une déclaration sur le chiffre d'affaires global, et le chiffre d'affaire concernant les prestations objet de l'accord cadre au cours des trois derniers exercices disponibles.

Critère : Références sur des livraisons spécifiées

Description : - Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise (DC2 ou équivalent) comprenant a minima les éléments suivants: - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ; - Déclaration indiquant le matériel et l'équipement dont dispose le candidat pour la bonne exécution du marché - Liste des principales références en marchés publics ou privés avec indication de leur montant En cas de groupement, chaque membre doit fournir les pièces indiquées ci-dessus (hormis le DC1 commun au groupement). Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur

économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit son engagement écrit. Cas des sociétés nouvellement créées : Le candidat peut faire état de capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature des liens juridiques qu'il invoque. Dans ce cas il devra inclure dans sa candidature : - la désignation des opérateurs économiques (formulaire DC2 rubrique E ou équivalent), - un engagement écrit de chacun attestant qu'il met à disposition du candidat ses capacités, - les documents prouvant la capacité technique, financière, professionnelle des dits opérateurs économiques. En cas de sous-traitance, devra être remis en plus : un acte spécial de sous-traitance (formulaire DC4 incluant les attestations sur l'honneur du sous-traitant).

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix

Description : Prix 40 % (Note sur 10 coef 0.4) Formule de calcul : Points maxi à attribuer X (prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre analysée).

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : Valeur technique : 60 % (Note sur 10 coef 0.6) La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard des éléments mentionnés demandés dans le cadre de mémoire technique et mentionnés ci-dessous : - Attentes pédagogiques : 20% Le candidat présentera les possibilités pédagogiques en terme de scénarios, supports, et simulateur de coupe. Le candidat présentera des visuels des différents supports. - La qualité technique des équipements appréciée à partir des fiches techniques et de toutes la documentation technique des équipements proposés (Equipements et Logiciel de coupe) : 25% - Formation : 5% - Les délais et conditions de livraison, installation et mise en service : 5% Le candidat indiquera dans le mémoire technique les dispositions prises pour livrer et installer les équipements dans le délai fixé à compter de la date de notification du bon de commande, et mentionnera de manière claire son engagement à respecter ce délai. Si le candidat n'est pas en mesure d'installer et mettre en service les équipements le jour de la livraison, il précisera les délais d'installation et de mise en service proposés. Attention : conformément aux documents de la consultation, si l'installation est faite après la livraison, elle devra intervenir dans un délai maximum de 48h après la livraison - Garantie et SAV : 5% o La Garantie Le candidat précise dans le cadre de mémoire technique la durée de sa garantie commerciale ainsi que les conditions d'application. Il précisera également l'extension de sa garantie le cas échéant ainsi que les conditions d'application. o Le SAV Le candidat présentera son SAV et notamment les modalités et délais de prise en compte de la demande et des solutions proposées Il présentera également les délais d'intervention en cas de SAV notamment en cas d'équipements manquants à la livraison, d'équipements défectueux à l'issue de la mise en service et pendant la période de garantie

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://cmar-paca.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_30250_1115999.html

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <http://cmar-paca.e-marchespublics.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 10/10/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal Administratif de Marseille

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Lot 3: Ecrans interactifs

Description : Le lot 3 a pour objet l'acquisition d'écrans interactifs. Le montant maximum annuel du lot n° 3 est de 51 622 euros TTC. Les prescriptions détaillées du lot 3 sont données dans le cahier des clauses techniques particulières commun à tous les lots.

Identifiant interne : 2025AOO25CMAR - LOT 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 30236000 Matériel informatique divers

Nomenclature supplémentaire (cpv): 30230000 Matériel informatique

Nomenclature supplémentaire (cpv): 32351200 Écrans

Nomenclature supplémentaire (cpv): 30231300 Écrans de visualisation

Nomenclature supplémentaire (cpv): 48900000 Logiciels et systèmes informatiques divers

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : CFAR Campus Le Beausset 138 Allée des Primevères

Ville : Le Beausset

Code postal : 83330

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Informations complémentaires : Les sites concernés par le présent accord-cadre sont les suivants : - CFAR Campus Le Beausset - CFAR Campus d'Avignon - CFAR Campus de Saint Laurent du Var - CFAR Campus de Gap - CFAR Campus de Saint Maximin - CFAR Campus Les Arcs - CFAR Campus de Digne - CFAR Campus la Seyne sur Mer - CFAR Campus d'Aix en Provence - CND 13 site de Pèbre Les équipements du marché global font l'objet de cinq (5) lots distincts traités séparément, et les détails sur les lieux et adresses de livraison sont donnés en annexe 1 du cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Les documents de la consultation sont remis gratuitement. La pondération des critères est donnée dans le règlement de la consultation article 6.2. Les prescriptions relatives aux groupements d'entreprises sont données dans le cahier des clauses administratives particulières. Les prescriptions relatives à la durée du marché sont données dans l'acte d'engagement et les documents de consultation des entreprises. Les sommes dues sont payées dans un délai de 30 jours.

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Inscription à un registre professionnel pertinent

Description : - Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus dans le Code de la commande publique : i,§ Une déclaration de candidature (formulaire DC1 ou équivalent) présentée par le candidat individuel ou par le mandataire en cas de groupement, Pour les groupements, la justification que le mandataire est habilité à engager le groupement : cette habilitation pourra être fournie par un formulaire DC1 avec les rubriques H et G intégralement remplies et signées par chaque membre du groupement ou par un pouvoir au mandataire donné par chaque membre du groupement. Ce document devra préciser l'étendue du pouvoir, l'objet du marché et le nom du mandataire solidaire. i,§ En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements déclarant l'entreprise en redressement judiciaire et le dernier jugement l'habilitant à poursuivre son activité ; â€#i,§ Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141 - 11 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ; i,§ Les délégations de pouvoir ou délégation de signature si le signataire des documents n'est pas le gérant

Critère : Autres exigences économiques ou financières

Description : - Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise (DC2 ou équivalent) : - une déclaration sur le chiffre d'affaires global, et le chiffre d'affaire concernant les prestations objet de l'accord cadre au cours des trois derniers exercices disponibles.

Critère : Références sur des livraisons spécifiées

Description : - Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise (DC2 ou équivalent) comprenant a minima les éléments suivants: - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ; - Déclaration indiquant le matériel et l'équipement dont dispose le candidat pour la bonne exécution du marché - Liste des principales références en marchés publics ou privés avec indication de leur montant En cas de groupement, chaque membre doit fournir les pièces indiquées ci-dessus (hormis le DC1 commun au groupement). Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit son engagement écrit. Cas des sociétés nouvellement créées : Le candidat peut faire état de capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature des liens juridiques qu'il invoque. Dans ce cas il devra inclure dans sa candidature : - la désignation des opérateurs économiques (formulaire DC2 rubrique E ou équivalent), - un engagement écrit de chacun attestant qu'il met à disposition du candidat ses capacités, - les documents prouvant la capacité technique, financière, professionnelle des dits opérateurs économiques. En cas de sous-traitance, devra être remis en plus : un acte spécial de sous-traitance (formulaire DC4 incluant les attestations sur l'honneur du sous-traitant).

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix

Description : Prix 40 % (Note sur 10 coef 0.4) Formule de calcul : Points maxi à attribuer X (prix de l'offre la moins disante /prix de l'offre analysée).

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : Valeur technique : 60 % (Note sur 10 coef 0.6) La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard des éléments mentionnés demandés dans le cadre de mémoire technique et mentionnés ci-dessous : - Attentes pédagogiques : 20% Le candidat présentera les possibilités pédagogiques en terme de scénarios, supports, et simulateur de coupe - La qualité technique des équipements appréciée à partir des fiches techniques et de toutes la documentation technique des équipements proposés : 25% - Les délais et conditions de livraison, installation et mise en service : 5% Le candidat indiquera dans le mémoire technique les dispositions prises pour livrer et installer les équipements dans le délai fixé à compter de la date de notification du bon de commande, et mentionnera de manière claire son engagement à respecter ce délai. Si le candidat n'est pas en mesure d'installer et mettre en service les équipements le jour de la livraison, il précisera les délais d'installation et de mise en service proposés. Attention : conformément aux documents de la consultation, si l'installation est faite après la livraison, elle devra intervenir dans un délai maximum de 48h après la livraison - Garantie et SAV : 10% o La Garantie Le candidat précise dans le cadre de mémoire technique la durée de sa garantie commerciale ainsi que les conditions d'application. Il précisera également l'extension de sa garantie le cas échéant ainsi que les conditions d'application. o Le SAV Le candidat présentera son SAV et notamment les modalités et délais de prise en compte de la demande et des solutions proposées Il présentera également les délais d'intervention en cas de SAV notamment en cas d'équipements manquants à la livraison, d'équipements défectueux à l'issue de la mise en service et pendant la période de garantie

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://cmar-paca.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_30250_1115999.html

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <http://cmar-paca.e-marchespublics.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 10/10/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal Administratif de Marseille

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Lot 4 : Ecrans

Description : Le lot 4 a pour objet l'acquisition d'écran PC. Le montant maximum annuel du lot n° 4 est de 16 322 euros TTC. Les prescriptions détaillées du lot 4 sont données dans le cahier des clauses techniques particulières commun à tous les lots.

Identifiant interne : 2025AOO25CMAR LOT4

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 30236000 Matériel informatique divers

Nomenclature supplémentaire (cpv): 30230000 Matériel informatique

Nomenclature supplémentaire (cpv): 32351200 Écrans

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : CFAR Campus Le Beausset 138 Allée des Primevères

Ville : Le Beausset

Code postal : 83330

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Informations complémentaires : Les sites concernés par le présent accord-cadre sont les suivants : - CFAR Campus Le Beausset - CFAR Campus d'Avignon - CFAR Campus de Saint Laurent du Var - CFAR Campus de Gap - CFAR Campus de Saint Maximin - CFAR Campus Les Arcs - CFAR Campus de Digne - CFAR Campus la Seyne sur Mer - CFAR Campus d'Aix en Provence - CND 13 site de Pèbre Les équipements du marché global font l'objet de cinq (5) lots distincts traités séparément, et les détails sur les lieux et adresses de livraison sont donnés en annexe 1 du cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Les documents de la consultation sont remis gratuitement. La pondération des critères est donnée dans le règlement de la consultation article 6.2. Les prescriptions relatives aux groupements d'entreprises sont données dans le cahier des clauses administratives particulières. Les prescriptions relatives à la durée du marché sont données dans l'acte d'engagement et les documents de consultation des entreprises. Les sommes dues sont payées dans un délai de 30 jours.

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Inscription à un registre professionnel pertinent

Description : - Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus dans le Code de la commande publique : i,§ Une déclaration de candidature (formulaire DC1 ou équivalent) présentée par le candidat individuel ou par le mandataire en cas de groupement, Pour les groupements, la justification que le mandataire est habilité à engager le groupement : cette habilitation pourra être fournie par un formulaire DC1 avec les rubriques H et G intégralement remplies et signées par chaque membre du groupement ou par un pouvoir au mandataire donné par chaque membre du groupement. Ce document devra préciser l'étendue du pouvoir, l'objet du marché et le nom du mandataire solidaire. i,§ En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements déclarant l'entreprise en redressement judiciaire et le dernier jugement l'habilitant à poursuivre son activité ; ii,§ Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141 - 11 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des

articles L.5212-1 à L5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ; § Les délégations de pouvoir ou délégation de signature si le signataire des documents n'est pas le gérant

Critère : Autres exigences économiques ou financières

Description : - Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise (DC2 ou équivalent) : - une déclaration sur le chiffre d'affaires global, et le chiffre d'affaire concernant les prestations objet de l'accord cadre au cours des trois derniers exercices disponibles.

Critère : Références sur des livraisons spécifiées

Description : - Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise (DC2 ou équivalent) comprenant a minima les éléments suivants: - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ; - Déclaration indiquant le matériel et l'équipement dont dispose le candidat pour la bonne exécution du marché - Liste des principales références en marchés publics ou privés avec indication de leur montant En cas de groupement, chaque membre doit fournir les pièces indiquées ci-dessus (hormis le DC1 commun au groupement). Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit son engagement écrit. Cas des sociétés nouvellement créées : Le candidat peut faire état de capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature des liens juridiques qu'il invoque. Dans ce cas il devra inclure dans sa candidature : - la désignation des opérateurs économiques (formulaire DC2 rubrique E ou équivalent), - un engagement écrit de chacun attestant qu'il met à disposition du candidat ses capacités, - les documents prouvant la capacité technique, financière, professionnelle des dits opérateurs économiques. En cas de sous-traitance, devra être remis en plus : un acte spécial de sous-traitance (formulaire DC4 incluant les attestations sur l'honneur du sous-traitant).

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix

Description : Prix 40 % (Note sur 10 coef 0.4) Formule de calcul : Points maxi à attribuer X (prix de l'offre la moins disante /prix de l'offre analysée).

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : Valeur technique : 60 % (Note sur 10 coef 0.6) La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard des éléments mentionnés demandés dans le cadre

de mémoire technique et mentionnés ci-dessous : - La qualité technique des équipements appréciée à partir des fiches techniques et de toutes la documentation technique des équipements proposés : 40% - Les délais et conditions de livraison, installation et mise en service : 10% Le candidat indiquera dans le mémoire technique les dispositions prises pour livrer et installer les équipements dans le délai fixé à compter de la date de notification du bon de commande, et mentionnera de manière claire son engagement à respecter ce délai. Si le candidat n'est pas en mesure d'installer et mettre en service les équipements le jour de la livraison, il précisera les délais d'installation et de mise en service proposés. Attention : conformément aux documents de la consultation, si l'installation est faite après la livraison, elle devra intervenir dans un délai maximum de 48h après la livraison - Garantie et SAV : 10% o La Garantie Le candidat précise dans le cadre de mémoire technique la durée de sa garantie commerciale ainsi que les conditions d'application. Il précisera également l'extension de sa garantie le cas échéant ainsi que les conditions d'application. o Le SAV Le candidat présentera son SAV et notamment les modalités et délais de prise en compte de la demande et des solutions proposées Il présentera également les délais d'intervention en cas de SAV notamment en cas d'équipements manquants à la livraison, d'équipements défectueux à l'issue de la mise en service et pendant la période de garantie

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://cmar-paca.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_30250_1115999.html

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <http://cmar-paca.e-marchespublics.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 10/10/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal Administratif de Marseille

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : Lot 5 : Vidéoprojecteurs

Description : Le lot 5 a pour objet l'acquisition de vidéoprojecteurs. Le montant maximum annuel du lot n° 5 est de 38 949 euros TTC. Les prescriptions détaillées du lot 5 sont données dans le cahier des clauses techniques particulières commun à tous les lots.

Identifiant interne : 2025AOO25CMAR LOT 5

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 30236000 Matériel informatique divers

Nomenclature supplémentaire (cpv): 38652120 Vidéoprojecteurs

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : CFAR Campus Le Beausset 138 Allée des Primevères

Ville : Le Beausset

Code postal : 83330

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Informations complémentaires : Les sites concernés par le présent accord-cadre sont les suivants : - CFAR Campus Le Beausset - CFAR Campus d'Avignon - CFAR Campus de Saint Laurent du Var - CFAR Campus de Gap - CFAR Campus de Saint Maximin - CFAR Campus Les Arcs - CFAR Campus de Digne - CFAR Campus la Seyne sur Mer - CFAR Campus d'Aix en Provence - CND 13 site de Pèbre Les équipements du marché global font l'objet de cinq (5) lots distincts traités séparément, et les détails sur les lieux et adresses de livraison sont donnés en annexe 1 du cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Les documents de la consultation sont remis gratuitement. La pondération des critères est donnée dans le règlement de la consultation article 6.2. Les prescriptions relatives aux groupements d'entreprises sont données dans le cahier des clauses administratives particulières. Les prescriptions relatives à la durée du marché sont données dans l'acte d'engagement et les documents de consultation des entreprises. Les sommes dues sont payées dans un délai de 30 jours.

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Inscription à un registre professionnel pertinent

Description : - Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus dans le Code de la commande publique :
i,§ Une déclaration de candidature (formulaire DC1 ou équivalent) présentée par le candidat individuel ou par le mandataire en cas de groupement, Pour les groupements, la justification que le mandataire est habilité à engager le groupement : cette habilitation pourra être fournie par un formulaire DC1 avec les rubriques H et G intégralement remplies et signées par chaque membre du groupement ou par un pouvoir au mandataire donné par chaque membre du groupement. Ce document devra préciser l'étendue du pouvoir, l'objet du marché et le nom du mandataire solidaire.
ii,§ En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements déclarant l'entreprise en redressement judiciaire et le dernier jugement l'habilitant à poursuivre son activité ;
iii,§ Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141 - 11 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
iv,§ Les délégations de pouvoir ou délégation de signature si le signataire des documents n'est pas le gérant

Critère : Autres exigences économiques ou financières

Description : - Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise (DC2 ou équivalent) : - une déclaration sur le chiffre d'affaires global, et le chiffre d'affaire concernant les prestations objet de l'accord cadre au cours des trois derniers exercices disponibles.

Critère : Références sur des livraisons spécifiées

Description : - Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise (DC2 ou équivalent) comprenant a minima les éléments suivants: - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ; - Déclaration indiquant le matériel et l'équipement dont dispose le candidat pour la bonne exécution du marché - Liste des principales références en marchés publics ou privés avec indication de leur montant En cas de groupement, chaque membre doit fournir les pièces indiquées ci-dessus (hormis le DC1 commun au groupement). Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant

cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit son engagement écrit. Cas des sociétés nouvellement créées : Le candidat peut faire état de capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature des liens juridiques qu'il invoque. Dans ce cas il devra inclure dans sa candidature : - la désignation des opérateurs économiques (formulaire DC2 rubrique E ou équivalent), - un engagement écrit de chacun attestant qu'il met à disposition du candidat ses capacités, - les documents prouvant la capacité technique, financière, professionnelle des dits opérateurs économiques. En cas de sous-traitance, devra être remis en plus : un acte spécial de sous-traitance (formulaire DC4 incluant les attestations sur l'honneur du sous-traitant).

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : 40

Description : Prix 40 % (Note sur 10 coef 0.4) Formule de calcul : Points maxi à attribuer X (prix de l'offre la moins disante /prix de l'offre analysée).

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : Valeur technique : 60 % (Note sur 10 coef 0.6) La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard des éléments mentionnés demandés dans le cadre de mémoire technique et mentionnés ci-dessous : - La qualité technique des équipements appréciée à partir des fiches techniques et de toutes la documentation technique des équipements proposés : 40% - Les délais et conditions de livraison, installation et mise en service : 10% Le candidat indiquera dans le mémoire technique les dispositions prises pour livrer et installer les équipements dans le délai fixé à compter de la date de notification du bon de commande, et mentionnera de manière claire son engagement à respecter ce délai. Si le candidat n'est pas en mesure d'installer et mettre en service les équipements le jour de la livraison, il précisera les délais d'installation et de mise en service proposés. Attention : conformément aux documents de la consultation, si l'installation est faite après la livraison, elle devra intervenir dans un délai maximum de 48h après la livraison - Garantie et SAV : 10% o La Garantie Le candidat précise dans le cadre de mémoire technique la durée de sa garantie commerciale ainsi que les conditions d'application. Il précisera également l'extension de sa garantie le cas échéant ainsi que les conditions d'application. o Le SAV Le candidat présentera son SAV et notamment les modalités et délais de prise en compte de la demande et des solutions proposées Il présentera également les délais d'intervention en cas de SAV notamment en cas d'équipements manquants à la livraison, d'équipements défectueux à l'issue de la mise en service et pendant la période de garantie

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://cmar-paca.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_30250_1115999.html

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <http://cmar-paca.e-marchespublics.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 10/10/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal Administratif de Marseille

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CMAR PACA

Numéro d'enregistrement : 13002087800240

Adresse postale : 5 Boulevard Pèbre

Ville : marseille

Code postal : 13008

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : n.diedhiou@cmar-paca.fr

Téléphone : +33 491322472

Profil de l'acheteur : <https://cmar-paca.e-marchespublics.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Marseille

Numéro d'enregistrement : 17130005600024-1

Adresse postale : 31 Rue Jean François Leca

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13002

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Greffe du Tribunal Administratif de Marseille

Numéro d'enregistrement : 17130005600024-1

Adresse postale : 31 Rue Jean François Leca

Ville : Marseille

Code postal : 13002

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0000

Nom officiel : DEMATIS

Numéro d'enregistrement : 45072478600030

Ville : Paris

Code postal : 75015

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : contact@dematis.com

Téléphone : +33 172365548

Adresse internet : www.dematis.com

Rôles de cette organisation :

TED eSender

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : c773768e-6aa9-4fdb-86c5-7829ef48b7d0 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 09/09/2025 à 17:30

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/09/2025